

**CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE DU SECTEUR MATERIAUX DE COUSTRUCTION
BOIS ET PRODUITS SIDERURGIQUES**

CATEGORIE	ECHELLE		EMPLOIS	DEFINITION DES FONCTIONS
E X E C U T I O N simple sans spécialité ni qualification	E 1	1	Manoeuvres : Manutentionnaire — Nettoyeur — Gardien 1ère catégorie	Agents sans aucune spécialité
	2	2	Manoeuvres spécialisés : Empileur — Convoyeur 1ère catégorie — Chaouch 1ère catégorie — Gardien 2ème catégorie — Vaguemestre 1ère catégorie	Agents ayant quelques notions du métier pour l'exécution de certains travaux dans leur spécialité et d'un niveau d'instruction élémentaire
	3	3	Gardien 3ème catégorie — Convoyeur 2ème catégorie — Chaouch 2ème catégorie — Vaguemestre 2ème catégorie	Agents aptes à exécuter certains travaux de leur spécialité sous leur responsabilité propre et justifiant d'un niveau d'instruction équivalent au CAP, ou les agents ayant un niveau d'instruction secondaire ou les agents issus de la sous-catégorie 3, aptes à exercer ces fonctions
	4	4	Conducteur d'engins 1ère catégorie — Peinteur 1ère catégorie — Contrôleur sortie dépôt	
	5	5	Conducteur d'engins 2ème catégorie — Peinteur 2ème catégorie — Aide magasinier 1ère catégorie — Agent de bureau 1ère catégorie — Chauffeur tourisme et poids lourd jusqu'à 4 T. — Standardiste 1ère catégorie — Classeur.	
	6	6	Aide-magasinier 2ème catégorie — Chauffleur P.L. au delà de 4 T. — Standardiste 2ème catégorie — Agent de bureau 2ème catégorie — Dactylo 1ère catégorie	Agents possédant des titres attestant leurs connaissances théoriques ou pratiques du métier, une expérience professionnelle leur permettent d'exécuter d'après des directives n'importe quel travail ou agents ayant le niveau des 4ème et 5ème années de l'enseignement secondaire ou les agents issus des échelles 4 et 5
	7	7	Magasinier 1ère catégorie — Dactylo 2ème catégorie — Aide-mécanographe — Aide-vendeur 1ère catégorie — Aide-comptable 1ère catégorie — Caissier	Ouvriers hautement qualifiés spécialisés dans une série de travaux de leur branche professionnelle, ou les agents d'un niveau de la 1ère partie du baccalauréat ou les agents issus de l'échelle 7
	8	8	Magasinier 2ème catégorie — Caissier principal — Aide-comptable 2ème catégorie — Secrétaire-dactylo — Mécanographe — Aide-vendeur 2ème catégorie	
	9	9	Rédacteur — Sténo-dactylo — Vendeur 1ère catégorie — Comptable 1ère catégorie — Magasinier principal	
M A I T R I S E	M 1	10	Chef de parc — Vendeur 2ème catégorie — Comptable 2ème catégorie	Agents possédant des connaissances théoriques et pratiques dans leur spécialité et une aptitude au commandement suffisantes pour diriger un groupe d'ouvriers ou les agents issus de l'échelle inférieure
	M 2	11	Chef de dépôt — Secrétaire de Direction — Vendeur technico-commercial	Agents possédant des connaissances théoriques dans leur spécialité et une aptitude au commandement suffisante pour diriger un groupe de chefs d'équipes ou agents titulaires du baccalauréat complet ou d'un diplôme équivalent, ou les agents issus de l'échelle M1 (10)
	M 3	12	Chef de dépôt central — Chef d'agence 1ère catégorie	
	M 4	13	Sous-chef de bureau — Chef d'agence 2ème catégorie	
C A D R E S	C 1	14	Attaché de Direction — Chef de Bureau	Agent ayant accompli le cycle complet des études supérieures sanctionnées par un diplôme ou les agents issus de l'échelle M 3 jugés aptes à exercer ces fonctions
	C 2	15	Sous-Chef de service — Ingénieur 1ère catégorie	Agents titulaires d'un diplôme d'études supérieures et d'une expérience professionnelle jugée suffisante ou issus de la catégorie inférieure ,aptes à exercer ces fonctions.
	3	16	Chef de service — Ingénieur 2ème catégorie	
	4	17	Chef de service principal	
	5	18	Sous-Directeur — Ingénieur Principal	Agents titulaires d'un diplôme d'études supérieures ayant une expérience approfondie pour diriger plusieurs domaines d'activité et un sens aigu de la responsabilité.
	6	19	Directeur de département	
	7	20	Directeur	

HORS CATEGORIE

Secrétaire Général — Directeur Général Adjoint — Directeur Général